

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Jean-Marc SIGNES - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI

représenté par Stéphanie FERNANDEZ - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Doudja BOUKRINE représentée par Frank OHANESSIAN - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christian DELAVET représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Olivier FREGEAC représenté par Vincent DESVIGNES - Agnès FRESCHER représentée par Christian PELLICANI - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Roger GUICHARD représenté par Pierre LAGET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Yannick OHANESSIAN - Arnaud KELLER représenté par Eléonore BEZ - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Grégory PANAGOUDIS - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - José MORALES représenté par Yves MESNARD - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Cédric JOUVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par André MOLINO - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - Didier REAULT représenté par Frédéric GUELLE - Pauline ROSSELL représentée par Anthony KREHMEIER - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Eric SEMERDJIAN représenté par Sophie CAMARD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Cédric DUDIEUZERE - Samia GHALI - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Lionel ROYER-PERREAUT - Marie-France SOURD GULINO - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Denis ROSSI représenté à 14h30 par Jean-Yves SAYAG.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique FARKAS à 14h51 - Sophie GRECH à 14h51 - Benoît PAYAN à 15h17 - Jessie LINTON à 15h17 - Sébastien BARLES à 15h22 - Michèle RUBIROLA à 15h28 - Robert DAGORNE à 15h36 - Laure-Agnès CARADEC à 15h49 - Audrey GARINO à 15h49 - Yannick OHANESSIAN à 15h50 - Michel LAN à 15h51 - Richard MALLIÉ à 15h51 - Christian BURLE à 15h52 - Véronique MIQUELLY à 15h52 - Francis TAULAN à 15h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-001-13547/23/CM

■ Approbation du programme d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Frais Vallon à Marseille

39037

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 16 décembre 2021, le Conseil de la Métropole approuvait le Plan de Mobilité Métropolitain, présentant ainsi les ambitions de la Métropole à l'horizon 2030, pour faire face aux défis environnementaux et économiques qui se présentent à nous. Ce Plan donne comme objectif, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine d'ici 2025 et d'augmenter de 50% celui des transports locaux, tout en renforçant le maillage des Pôles d'Echange Multimodaux.

Pour y répondre, il est prévu, de déployer un réseau de transport en commun interurbain à haut niveau de service (réseau REM), articulé autour du réseau ferroviaire et du réseau routier du territoire métropolitain, de conforter le maillage des PEM (Pôles d'Echanges Multimodaux) avec la création d'une trentaine de PEM et le renforcement des PEM existants, permettant ainsi à 90% des habitats de rejoindre à moins de 15 mn un PEM ou une station, à pieds, en Transport en Commun, à vélo ou en voiture.

Le PEM de Frais VALLON fait partie des PEM à créer, connecté à la fois au réseau REM reliant Aix-en-Provence et Aubagne/l'Aéroport, mais aussi au réseau de transport urbain, en intermodalité avec les Bus à Haut Niveau de Service B3, B4, B5, le Métro M1, le vélo (lignes sécurisées n°5 et n°7). Il s'inscrit non seulement dans le cadre du déploiement du réseau express métropolitain (REM) mais aussi dans celui du projet de requalification urbaine du quartier de Frais Vallon.

Pour identifier les aménagements à réaliser sur le site pressenti pour son implantation, une étude de faisabilité a été conduite en 2021 et 2022 afin de préciser les conditions d'insertion urbaines et paysagères de cet équipement, au sein d'un espace public renouvelé, de définir ses nouvelles fonctionnalités, et préparer l'arrivée d'une offre de transport augmentée.

Ce futur PEM se situe en limite des Quartiers prioritaires d'intérêt national Frais Vallon, la Rose et le Petit Séminaire, bénéficiaires du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU). Ce projet s'inscrit dans les objectifs fixés pour ces territoires par le protocole de préfiguration NPNRU (2018), à savoir :

- Désenclaver et favoriser un meilleur dialogue urbain ;
- Développer de multiples dispositifs en matière de mobilité (covoiturage, modes doux, centrale de mobilité...).
- Améliorer l'attractivité résidentielle pour y attirer de nouvelles populations (accessibilité renforcée, requalification des espaces publics...).
- Faire de la proximité avec des pôles métropolitains dynamiques (en l'occurrence le campus universitaire de Saint-Jérôme et pôle d'activités de Château-Gombert...) un facteur de développement économique.

Ce projet réalise une couture urbaine au sein de ce quartier, au niveau de l'échangeur de la L2, de conception très routière peu propice aux déplacements des piétons et des vélos.

En effet, le projet de PEM améliorera l'accessibilité dans un rayon de 500 mètres autour, avec des cheminements piétons et cyclables aménagés. De même les liaisons vers le Métro Frais Vallon seront également aménagées et améliorées.

Ce pôle d'échange comprend la réalisation d'une nouvelle gare routière ainsi qu'un parking-relais de 150 places. Son dimensionnement intègre 13 quais et des arrêts de passage afin d'accueillir des lignes du Réseau Express Métropolitain (REM) Aix Malacrida - Saint-Loup et Aubagne - Aéroport, mais aussi 5 lignes du réseau urbain, ainsi que les Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) B3 et B4, en passage, et B5 en terminus.

Il comprend la requalification des espaces publics, un P+R comprenant 150 places VL ainsi que 20 places de stationnement vélo sécurisés à proximité du Métro, et 50 places à côté de la Gare routière, les deux étant extensibles, ainsi que des espaces d'attente confortables pour les voyageurs, des arrêts minute aménagés.

Le montant des travaux pour la réalisation de la totalité de l'opération est estimé à 18 150 000 euros HT. Le montant des études, travaux et frais de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce PEM est estimé à 20 650 000 €/HT, soit 24 780 000 €/TTC.

La création et l'affectation de l'opération d'investissement d'un montant de 20,650 M d'euros HT a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain dans sa séance du 16 décembre 2021.

Cette opération respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- Etudes complémentaires et études de maîtrise d'œuvre : 2023-2024
- Début des travaux : 2025
- Mise en service : Fin 2026

Ce projet fait partie des projets retenus au titre de Marseille En Grand avec un financement de l'Etat à hauteur de 9.05M €.

La présente délibération vise à approuver le programme de cette opération. Celle-ci se décompose en deux sous-opérations :

- La gare routière et ouvrages connexes dont le cout des travaux est estimé à : 14.4 M €HT
- Le P+R dont le cout des travaux est estimé à : 3.75 M €HT

Le coût de l'investissement prévisionnel global pour cette opération est estimé à 20,65M d'euros hors taxe ainsi réparti :

Coût des travaux : 18 150 000 euros hors taxe.

Coût Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre : 2 500 000 euros hors taxe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération MOB-032-11094/21/CM-du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement concernant la réalisation d'un Pôle d'échanges multimodal à Frais Vallon à Marseille.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération du Pôle d'Echange Multimodal de Frais Vallon.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de l'opération du Pôle d'Echange Multimodal de Frais vallon.

Article 2:

Est approuvé le coût global de l'opération relatif à l'investissement hors foncier, soit 24, 78 M d'euros/TTC et son affectation sur le budget annexe transport d'un montant de 24.78 millions d'euros TTC (maitrise d'œuvre comprise).

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe Transports sur l'opération d'investissement n°2022001200 « Pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon à Marseille » pour un montant de 20 650 000 euros HT soit 24 780 000 euros TTC - autorisation de programme n° 221540TP du programme 54 – natures 2031, 2135, 2145, 238 – sous-politique C240

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à effectuer, toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et prendre tout acte à cet effet, Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Région Sud ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS